

Une mutuelle communale pour améliorer l'accès aux soins des hérinois

Le vendredi 9 février, la population était invitée à participer à une réunion publique organisée par le Centre Communal d'Action Sociale, sous la houlette de Dominique Hourez, Adjointe au Maire et de Sabrina Basquin, sa collaboratrice.

Le thème soumis aux habitants portait sur la mise en place d'une mutuelle communale négociée, qualitative et ouverte à tous.

Le concept a séduit de nombreuses municipalités ces dernières années. Et pour cause : les niveaux de remboursement du régime général de la Sécurité Sociale baissent constamment et il devient difficile de se passer d'une bonne complémentaire santé. Pourtant, **près de 5% de la population française se priverait de cette protection, faute de moyens financiers** notamment. Mal couvertes, de nombreuses personnes - essentiellement des seniors - **renonceraient ainsi à se soigner.**



Une volonté municipale

Conscient de cette problématique, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a eu la volonté de venir en aide aux habitants - étudiants, actifs ou retraités - se trouvant dans une situation inconfortable ou insatisfaisante.

Pensé en décembre 2016, ce projet n'a pu prendre forme que progressivement :

- La première étape a consisté à créer un **comité de pilotage**.
- Ce dernier a réfléchi, lors de réunions de travail, à un **questionnaire** permettant de vérifier la pertinence d'un tel service et de connaître les garanties prioritaires à cibler. Il a été **diffusé dans toutes les boîtes aux lettres** en février 2017.
- S'appuyant sur la grosse **centaine de retours** réceptionnés en Mairie, un **cahier des charges** a été défini en avril suivi du lancement de l'appel d'offres, mi-mai.
- En juin, le comité a examiné minutieusement les deux propositions parvenues et s'est positionné sur un choix.
- En novembre 2017, le Conseil d'Administration a entériné le **choix du prestataire : la mutuelle S.M.H.**

Les habitants en ont donc été informés lors de la réunion publique du 9 février 2018 qui s'est déroulée en présence de **Carole Moreira**, Présidente de la S.M.H, **Eric Andro**, Directeur, **Eric Seys** et **Véronique Hoest**, conseillers mutualistes et de **nombreux élus** municipaux.

Proximité et solidarité

Cette réunion a été l'occasion, pour les dirigeants, de **présenter l'éthique et les avantages** de leur assurance-santé dans le contexte politique, social et économique actuel. Le prestataire mettrait donc l'accent sur **la proximité avec une analyse personnalisée des besoins, la pédagogie et la solidarité.**

Affiliée aux Mutuelles de France dont Carole Moreira est membre du bureau fédéral, le prestataire assure fonctionner comme une association militante et à taille humaine, et s'enorgueillit de réussir à conserver certains adhérents sur le long terme, parfois sur plusieurs décennies.



Des questions concrètes !

Sans entrer dans le détail des trois niveaux de garanties proposés aux hérinois (des dossiers ont été remis aux intéressés à la fin des échanges), des explications ont été apportées aux **questions des administrés** présents en nombre. Quelle prise en charge pour les soins dentaires, d'optique ou d'appareillage pour les plus de 70 ans ? La mutuelle est-elle reconnue pour le tiers-payant ? Comment les dépassements d'honoraires sont-ils remboursés ? Quel est le délai de remboursement ? Y a-t-il un centre auditif à Valenciennes ?

Les réponses restant générales, il est **conseillé de se rendre à la permanence organisée en Mairie** pour discuter de son cas personnel, voire de **prendre un rendez-vous à domicile**. Une facilité très appréciable !

Il reste intéressant de savoir que des conseillers physiques sont à votre disposition à Valenciennes pour vous aider à **comprendre le catalogue de garanties** et pour faire la part entre la fréquence du soin et le besoin du soin en lui-même. Prendre la formule la plus chère ne sera pas forcément la plus avantageuse pour vous ! L'essentiel étant, pour ce professionnel de **« payer pour ce dont on a réellement besoin »**.

Sachez également que cette mutuelle encourage la **prévention** et vous laisse la possibilité de **changer de formule à chaque échéance**, afin de coller le plus possible à vos besoins.

Si vos yeux sont une priorité, une liste de praticiens-référents est proposée et **un centre d'optique mutualiste existe à Raismes, accordant une remise de 15 % sur la facture des adhérents**. « La SMH offre une plus-value, mais l'adhérent reste libre de son parcours de soins et fait ce qu'il veut de son porte-monnaie » précise-t-on en parallèle.

Côté tiers-payant, la prise en charge se fait automatiquement **avec les institutionnels** (hôpitaux, radiologues, pharmaciens...). **Avec les libéraux**, la S.M.H annonce être force de proposition afin de conclure un maximum d'accords en faveur des adhérents. Le professionnel de santé reste cependant libre de faire ce qu'il veut.

Pour les dépassements d'honoraires, il est conseillé de demander un - voire plusieurs - devis auprès du/des praticiens de votre choix et de contacter les services mutualistes pour connaître votre reste à charge et éviter les mauvaises surprises...

Le délai de remboursement est de 48 heures après le traitement de votre consultation par la Sécurité Sociale., en règle générale. Pour des soins spécifiques (ostéopathe, par exemple), l'original de la facture vous sera réclamé (par courrier ou scan) avant de procéder à tout remboursement.

Enfin, notez qu'un **cabinet d'audio-prothèse** est envisagé d'ici une ou deux années à Raismes : c'est en pourparlers.

Que faire si vous êtes intéressé(e) ?

La mise en place de ce service a pris effet avec la **signature des contrats** entre le Président du C.C.A.S et la Présidente de la mutuelle, en Mairie.



Si vous êtes encore engagé(e) auprès d'un prestataire, il vous faudra attendre la **date anniversaire de votre contrat**. Vérifiez la date d'échéance sur votre carte de mutuelle.

Patience donc si vous êtes tenu(e) jusqu'au 31 décembre 2018 ! **Mais attention à ne pas laisser passer le préavis indispensable à toute réalisation (au minimum deux mois avant l'échéance) ! Soyez prévoyant !**

Bon à savoir : la S.M.H peut vous accompagner dans votre démarche de résiliation. Par ailleurs, le relais est immédiat une fois l'adhésion conclue.

Des permanences en Mairie

Une première permanence s'est tenue en Mairie le 12 février dernier, et elle fut très fréquentée.

Aussi, d'autres **permanences** seront régulièrement organisées **en Mairie** (salle des mariages). La prochaine aura lieu **le jeudi 1^{er} mars 2018, de 9h30 à 12h.**

Pour tout renseignement ou devis comparatif, veuillez contacter votre conseillère mutualiste, Véronique Hoest, par téléphone : 07.86.46.37.55 ou par mail : veronique.hoest@smh.fr